

Toutefois, le chômage a commencé à augmenter et devrait plus que doubler dans certaines économies. En outre, les taux élevés d'inflation rendent les marchandises de base moins abordables pour les pauvres, problème aggravé en Indonésie par la sécheresse. Les gouvernements touchés devront, avec l'aide de la communauté internationale, régler les graves répercussions sociales des événements survenus en Asie, car la protection des plus vulnérables sera un facteur clé pour maintenir le consensus politique et public en faveur de la réforme.

Outre le soutien financier, la collectivité internationale tente de tirer des enseignements de l'expérience asiatique afin de réduire les risques que d'autres crises ne surviennent ou, à tout le moins, d'être mieux en mesure de les régler. Les ministres des finances des pays du G-7 ont décidé que les travaux doivent se poursuivre dans quelques domaines clés. Il s'agit notamment :

- de renforcer l'efficacité des marchés mondiaux en améliorant les cadres de surveillance et de réglementation du secteur financier;
- d'améliorer la transparence et la diffusion de l'information relative à la prise de décision, aux normes des données et à la régie du secteur privé;
- de renforcer les systèmes financiers nationaux et internationaux, et notamment d'accroître le rôle du FMI au chapitre des mouvements des capitaux internationaux afin que ce dernier puisse aider les pays à instaurer les réformes qui permettront d'accéder plus efficacement aux marchés des capitaux mondiaux;
- de renforcer le rôle de la collectivité internationale en veillant à ce que des ressources financières satisfaisantes soient accordées au FMI et à ce que les augmentations des quotes-parts du FMI soient approuvées (ce que le Canada a fait dans son budget de 1998);
- de veiller à ce que les emprunteurs et les prêteurs du secteur privé tiennent dûment compte des risques associés aux investissements dans les nouveaux marchés et partagent équitablement les coûts du règlement des crises financières internationales.

Pour répondre à certains de ces impératifs, le ministre des Finances du Canada a présenté le 15 avril 1998 un plan visant à mettre sur pied une agence internationale pour promouvoir une surveillance des règlements. L'objectif principal serait d'appuyer un processus d'évaluation par les pairs au sein des Canadiens chargés de la réglementation et de la surveillance des finances. L'agence passerait en revue les systèmes de surveillance et déterminerait les problèmes du secteur financier avant qu'ils n'évoluent en crise. Le nouvel organisme concentrerait au départ ses efforts sur le secteur bancaire.